

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES DE BRANDO

AR Préfecture

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 02B-212000434-20260430-CE3004202603-DE

**N° 2026/03
du 30.04.2026
domaine 7.1**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE
07	07	05

CONVOCATION	AFFICHAGE
30.04.2026	30.04.2026

Objet : Compte financier unique (CFU) 2025

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Présents : Casta, Garelli Pieri, Pardini, Sanguinetti JL, Sanguinetti Vanessa,

Représenté

Absent : Casanova, Sanguinetti P

Secrétaire : Pardini

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote et ne peut donc pas donner/recevoir une procuration

Le Comité réuni sous la présidence de Mme PARDINI Audrey adjointe au maire, délibérant sur le **compte financier unique de la Caisse des Ecoles** dressé par M. Patrick SANGUINETTI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer ainsi :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	322,00	113 726,00	114 048,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	113 245,27	113 245,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	605,00	113 726,00	114 331,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	113 149,27	113 149,27
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	96,00	96,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	283,00	0,00	283,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	283,00	96,00	379,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	283,00	96,00	379,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des réalisations.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick SANGUINETTI

